

Ropartz Hemon (+++++)

ou la renaissance de la langue bretonne

Comment les Français, avec la complicité de Bretons ont assassiné le pape de la langue bretonne.

Comme de nombreux autres idiomes, la langue bretonne a connu des phases multiples, certaines productives, d'autres pauvres et improductives. Après les persécutions consécutives à l'assassinat des langues locales, baptisées « patois » par les malades mentaux de Paris, en 1789 – responsables, par ailleurs, de centaines de milliers de morts, et dans les années qui ont suivi, elle a amorcé, à la fin du 19ème siècle, une remontée spectaculaire sous l'influence d'hommes de lettres, au point de devenir une langue littéraire au 20ème siècle, et de permettre la publication d'authentiques chefs-d'oeuvre jusqu'à une période récente.

La grande période du renouveau de la langue bretonne se situe entre 1880 et 1945. Suit une longue période de persécution et d'« épuration » de ceux qui ont oeuvré pour la Bretagne, par amour pour leur pays, y compris d'une manière pacifique et conforme au droit international.

Toute entreprise de re-création et de modernisation d'une langue, comporte des phases de flux et de reflux, des échecs comme des succès. Cette évolution n'est pas le fruit du hasard, et n'est pas propre à la langue bretonne ; elle plonge ses racines dans les siècles qui précèdent, comme d'ailleurs pour toutes les langues assassinées, mais qui renaissent par l'effet de l'évolution des idées qui se répandent partout en Europe.

La France est le principal pays qui va s'associer à l'assassinat des langues que les fatwas des dérangés mentaux, dont le principal est l'abbé Grégoire, dénommé aujourd'hui « l'assassin des langues », et que d'aucuns envisagent d'extraire de son cénotaphe, dans lequel François Mitterrand, voulant en faire un héros, l'a enfermé, sous les flonflons de la bonne « république » dite « des droits de l'homme ».

M. Mélenchon s'est rendu célèbre par ses « travaux » sur la langue bretonne, dont voici quelques perles :

« Les écoles Diwan sont des sectes »

« Je ne voterai pas la réforme de l'article 2 de la constitution, parce que la langue bretonne a été la langue de la collaboration ».

« La langue bretonne a été unifiée par les Allemands ».

« Les Bretons n'ont jamais eu de langues ; il ont parlé cinq patois ».

Le discours de M. Corbière ne prend plus : tous savent que les communistes ont collaboré avec les Allemands, et qu'ils ont assassiné cent millions d'innocents.

I – INTRODUCTION. LA LANGUE BRETONNE EVOLUE DEPUIS L'ANTIQUITE. LES ALLEMANDS prétendûment « inventeurs » de la langue bretonne, N'ARRIVENT EN BRETAGNE QU'EN 1940.

(Article n° 1).

Lors de la révolution dite « des droits de l'homme », la colonisation de la Bretagne, est déjà très avancée.

Elle commence en 1532, dans ce pays qu'on a dénommé jusqu'à une période très récente une « province », intégrée dans le royaume des Capétiens par un traité prétendument élaboré à la demande des Bretons. Cette mystification a été anéantie, d'une manière définitive, par le discours de Vannes, prononcé en 2006

devant l'Association Bretonne par Louis Mélenec, puis à Bruxelles en 2009, dans le Livre Bleu de la Bretagne. Saboté à plusieurs reprises par les « kollabos » de l'État français, mais immédiatement rétabli à chaque fois sur la toile) (Cf Mélenec, Le prétendu traité de 1532).

Tous savent aujourd'hui, que cette opération maléfique ne fut pas un traité librement discuté et consenti, mais une annexion, décrétée unilatéralement par un édit imposé par l'État colonisateur à l'assemblée nationale des Bretons,

dénommée *Les Etats de Bretagne*, par la force, l'intimidation, la menace, l'achat des consciences. Sous le prétexte fallacieux de mettre un terme aux guerres qui jusqu'alors opposaient périodiquement les deux peuples antagonistes. (Même M. Joël Comette vient de le découvrir, ce qui n'est pas peu dire !)

Jusqu'en 1532, la Bretagne est un pays totalement indépendant. Elle est gouvernée par un souverain qui porte le nom de Duc, assisté par un Chancelier-premier ministre et par un gouvernement - le Conseil ducal -. Les décisions principales (la législation, la fiscalité, la diplomatie, la paix et la guerre), sont rarement prises par le souverain, elles sont soumises à une assemblée tripartite, composée de nobles, de représentants du clergé, de représentants des villes. C'est une sorte de démocratie avant l'heure, comportant une large participation des différentes classes de la société, là où le pouvoir français se concentre de plus en plus, évoluant vers une dictature dans laquelle, depuis Louis XI (1423 - 1483). Le roi de France dispose au sommet de tous les pouvoirs, même s'il est vrai qu'il en use parfois avec modération, et s'il peut être contredit ou parfois mis en échec par les Etats provinciaux, les tribunaux, et divers groupes capables de se faire entendre.

Les Bretons, privés de leur souverain et de leurs institutions centrales dès après 1532, ont exigé de conserver certaines prérogatives, comme celles de

pouvoir discuter les décisions du roi de France en matière législative et fiscale. Mais la France, selon ses mœurs pluri-centenaires, viole tous ses engagements, sans aucune exception (Mélenec, nombreux articles sur la toile ; Marcel Planiol ; Yves Bonvallet). Le pays occupant veille à tondre la Bretagne de ses impôts, comme aujourd'hui, et à en extraire le plus de richesses possibles, et à faire tuer ses soldats dans ses guerres. Le processus, scandaleux, est permanent.

La cour ducale de Nantes n'existant plus, il n'y a plus de pouvoir central en Bretagne. La langue bretonne, parlée dans la partie ouest du duché, continue certes à évoluer, mais par d'autres voies que celles utilisées en France. Aussi les progrès sont-ils très lents, et fourmillent de disputes et de contentieux, qui se prolongent encore aujourd'hui de la part des « Bretons » qu'on désigne maintenant sous l'appellation de « Kollabos ».

La langue bretonne est la langue de la vie courante et religieuse, dans les campagnes surtout. Elle n'a à cette époque aucun prestige. Elle est

méprisée par la haute noblesse et par le haut clergé, qui s'expriment de plus en plus en français, et élèvent leurs enfants dans ce langage, au besoin en les plaçant dans des familles nobles ou de riches bourgeois.

C'est au 17ème siècle que deux religieux jésuites - le père Michel Le Nobletz (1577 -1652), et le père Julien Maunoir (1606 1683), - entreprennent de réformer la langue bretonne, de l'écrire d'une autre manière, non pour en faire une langue littéraire, mais pour la mettre au service de la religion. Maunoir recommande de l'écrire comme on la parle, ce qui est encore très loin de la démarche des linguistes des siècles suivants, et va induire de nombreuses erreurs. La langue française, devenue langue administrative, par ordre du pays colonial, outre les décisions royales qui la rendent

obligatoire, pénètre largement les classes privilégiées, et dans les grandes villes.

Les Français sont gouvernés à cette époque par une monarchie déjà très centralisée. Les rois ont désormais une politique linguistique ; ils imposent à leurs sujets, là où ils peuvent le faire,

...